CD/PV.1200

# Conférence du désarmement

27 janvier 2011
Français

**Compte rendu définitif de la mille deux centième séance plénière**
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 27 janvier 2011, à 10 h 15

*Président*: M. Marius Grinius..... (Canada)

GE.11-60572 (F) 140411 150411

Merci de recycler

**Le Président** (*parle en anglais*): Chers collègues, je déclare ouverte la 1200e séance plénière de la Conférence du désarmement, qui est aussi notre troisième séance de la semaine. Je crois que nous avons eu un échange de vues intéressant avec M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. Comme vous le savez, il ne disposait que de très très peu de temps, mais il tenait à entendre tous ceux qui avaient demandé à s'exprimer, et il est resté avec nous jusqu'à la fin de la liste des orateurs. J'ai hâte de voir ce qui sortira encore de ces discussions officieuses.

Je voudrais aujourd'hui adresser une chaleureuse bienvenue à notre invitée, Mme Rose Gottemoeller, qui est la Sous-Secrétaire d'État des États-Unis pour le Bureau du contrôle des armements, de la vérification et du respect des engagements. Je crois qu'après les bonnes nouvelles concernant la ratification du Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) par la chambre haute du Parlement russe, elle souhaitera prendre la parole pour dire quelques mots à ce sujet. D'autre part, la liste des orateurs d'aujourd'hui est relativement longue. La Fédération de Russie sera suivie de la Hongrie au nom de l'Union européenne, du Bélarus, de l'Algérie, du Japon et des Pays-Bas, et peut-être d'autres orateurs encore. Mme Gottemoeller, vous avez la parole.

**Mme Gottemoeller** (Sous-Secrétaire d'État pour le Bureau de la limitation des armements, de la vérification et du respect des engagements des États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je suis heureuse de me trouver parmi vous aujourd'hui en ce début de session de 2011 de la Conférence du désarmement. La Conférence est la seule instance permanente multilatérale de négociation dont dispose la communauté internationale pour les accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération. Elle reste donc un organe vital pour nous.

Monsieur le Président, nous sommes réconfortés par votre activisme, votre enthousiasme et votre détermination à faire avancer la Conférence et, en particulier, par l'invitation que vous-même et M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, nous avez adressée pour que nous participions au niveau ministériel aux séances d'ouverture. Nous pensons que plus nous centrerons notre attention sur la situation actuelle de la Conférence du désarmement, plus la communauté internationale insistera sur la nécessité de mettre cette importante instance sur la bonne voie. Vous pouvez compter sur l'appui indéfectible de mon Gouvernement dans les efforts que vous et vos collègues faites pour mettre cette instance en mouvement. L'Ambassadrice Kennedy et la délégation américaine sont prêtes à vous aider dans votre important travail.

La Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée ont élaboré des accords importants dans le but de maîtriser et d'éliminer la prolifération des armes de destruction massive. Du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à la Convention sur les armes biologiques et à toxines, à la Convention sur les armes chimiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), les réalisations marquantes et concrètes de cette instance contribuent à la paix et à la sécurité internationales de façon substantielle.

Lorsque le Président Obama, s'exprimant à Prague en avril 2009, a exposé sa conception d'un monde exempt d'armes nucléaires, il a reconnu la nécessité de créer les conditions favorables à l'apparition d'un tel monde. L'Administration des États-Unis travaille avec diligence sur ce programme, qui a pour but de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, de réduire les arsenaux nucléaires et de sécuriser les matières nucléaires.

L'année dernière, la communauté internationale a entrepris de donner un nouveau souffle au programme mondial de désarmement et de non-prolifération. Les États-Unis ont été heureux de contribuer activement à cet effort. En particulier, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a très largement contribué à relancer les efforts multilatéraux visant à renforcer la sécurité internationale. À cette occasion, les parties ont renouvelé leur

engagement en faveur d'un ensemble d'objectifs communs; adopté un plan pour mettre en œuvre ces objectifs suivant les trois piliers du Traité que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et elles ont restauré la confiance dans le régime mondial qui sous-tend le Traité. De plus, le Sommet sur la sécurité nucléaire de Washington et la conclusion d'un nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie ont contribué au formidable élan pour davantage de progrès.

Nous saluons les efforts faits par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, pour promouvoir les objectifs multilatéraux en matière de limitation des armements, de non-prolifération et de désarmement, et appuyons sans réserve l'appel qu'il a lancé hier à la Conférence du désarmement. Nous estimons, comme il l'a affirmé en septembre 2010, qu'au vu des réalisations passées de la Conférence du désarmement et du fait qu'elle a déjà été capable de faire des progrès même dans une situation politique et stratégique complexe, la stagnation ne se justifie en aucun cas. Or, depuis près de quinze ans, cette instance multilatérale de négociation ne progresse plus.

À vrai dire, il y a eu des lueurs d'espoir et des faux départs, et encore tout récemment, en juin 2009, lorsque j'ai eu pour la dernière fois le privilège de m'exprimer en séance plénière et de parler des objectifs de cette instance. À l'époque, la Conférence du désarmement s'était entendue sur un programme de travail équilibré et complet portant sur la négociation d'un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur la tenue de discussions de fond sur le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

On a beaucoup espéré que l'accord de 2009, qui faisait l'objet du document CD/1864, permettrait enfin de tirer la Conférence de sa longue léthargie. Nous le savons, pour une raison précise, il n'en a rien été. Comme l'a indiqué en substance mon Gouvernement en septembre dernier lors de la réunion de haut niveau organisée à New York par le Secrétaire général, un seul pays − pays ami des États-Unis − a changé d'avis et empêché la Conférence du désarmement de mettre à exécution son programme de travail.

De ce fait, la Conférence du désarmement entame sa quinzième session annuelle depuis la conclusion des négociations sur le TICE sans avoir repris vie. Nous pouvons et devons faire mieux. Il n'est pas envisageable d'attendre indéfiniment que la Conférence du désarmement ouvre les négociations sur un traité sur les matières fissiles et engage des discussions sérieuses sur les autres sujets qui préoccupent les États membres. Après tous les progrès réalisés depuis deux ans sur le front de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, nous devons regarder vers l'avant et nous mettre en mouvement, particulièrement dans le cadre de cette instance, qui est la plus importante instance internationale de limitation des armements.

Il y a longtemps que la question des matières fissiles figure parmi les principaux objectifs des efforts multilatéraux de limitation des armements. Un tel traité offrira un solide fondement aux futurs efforts de désarmement et contribuera à pérenniser les progrès faits depuis la fin de la guerre froide en matière de limitation des armements. C'est là une des mesures essentielles préconisées dans le Document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les mécanismes de contrôle vérifiable des matières fissiles institués dans le cadre d'un traité consacré à cette question joueront un rôle important de renforcement de la confiance entre les États concernés et contribueront à créer des conditions propices à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Aucune autre instance mondiale constituée d'États souverains n'est plus à même de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous reconnaissons volontiers qu'un tel traité aurait de profondes répercussions sur la sécurité des pays qui

possèdent des installations soumises à aucune garantie, tels que les États-Unis d'Amérique. Conformément au règlement intérieur de la Conférence du désarmement et au principe du consensus qui la gouverne, chacun des États ici représentés aura la possibilité de défendre ses intérêts et de faire en sorte que le futur traité ne nuise pas à ses intérêts vitaux.

Tout l'intérêt de chercher à négocier un traité sur les matières fissiles dans le cadre de cette instance réside précisément dans le principe du consensus qui sous-tend son travail de fond. Aucun pays ne doit craindre le résultat des négociations, et aucun pays ne doit considérer qu'il doit abuser du principe du consensus au risque de contrarier le souhait des autres États de reprendre des efforts sérieux et des négociations sur le désarmement.

Le temps manque. En bref, il est temps que les membres de cette instance approuvent un programme de travail et commencent à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Faute d'un moyen de mener ces négociations à la Conférence du désarmement, nous nous verrons dans l'obligation d'envisager d'autres solutions. Les appels en faveur de solutions de remplacement se sont largement fait entendre au cours de la réunion de haut niveau de l'année dernière et lors de la session de la Première Commission de l'Assemblée générale qui a suivi. Plus la Conférence du désarmement tardera, plus ces appels tendront à se généraliser.

Si nous ne parvenons pas à nous entendre maintenant sur l'ouverture de négociations en préambule à la négociation du traité sur les matières fissiles, nous sommes tout à fait favorables à l'idée de tenir des discussions sérieuses en séance plénière sur les questions générales afférentes à ce traité, discussions qui seront étayées par les discussions techniques d'experts sur les points spécifiques, qui pourraient alimenter nos échanges. Cet effort ne remplacera pas les négociations proprement dites, mais cet exercice intellectuel ouvrira la voie à ce qui, à coup sûr, sera une négociation difficile.

Nous exhortons chaque État membre à envoyer des experts scientifiques et techniques de la question des matières fissiles à Genève afin d'alimenter nos discussions dans les semaines à venir. Des experts américains m'emboiteront le pas ici d'ici quelques semaines. Ils pourront contribuer aux discussions à la Conférence du désarmement et tenir des réunions en marge des séances avec les délégations intéressées. Nous avons hâte de contribuer à ces discussions sur la question des matières fissiles, que ce soit en séance plénière, en séance officieuse ou ailleurs au Palais des Nations, et nous espérons que ces discussions nous permettront de faire la lumière sur notre propre point de vue et sur celui des autres. Les États-Unis seront également disposés à aborder les autres questions d'importance aux yeux des autres membres de la Conférence du désarmement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant certaines des questions centrales dont cette instance est saisie. L'Administration des États-Unis se félicite de ce que le Sénat américain se soit déclaré favorable à la ratification du nouveau Traité START, le 22 décembre dernier. Pendant l'entretien téléphonique au cours duquel il a exprimé ses condoléances au Président Medvedev à la suite de la tragédie de l'aéroport de Domodedovo, le Président Obama en a profité pour féliciter son interlocuteur pour le vote positif de la Douma d'État. Hier, un autre vote positif est intervenu au Conseil de la Fédération, ce qui est une excellente nouvelle. Le processus législatif sera suivi d'un échange d'instruments de ratification qui marquera l'entrée en vigueur du Traité.

Lorsque le Traité sera pleinement appliqué, le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis et la Fédération de Russie aura été ramené au niveau des années 50. Le nouveau Traité START ouvre la voie à de nouveaux seuils et à de nouvelles réductions des armements nucléaires. Comme l'a déclaré le Président Obama en signant le nouveau Traité START à Prague, le 8 avril 2010, après l'entrée en vigueur du Traité, les États-Unis prévoient de négocier avec la Russie de nouvelles réductions des

armements nucléaires stratégiques et non stratégiques, notamment au sein de leurs armements non déployés.

Le Sénat américain a clairement manifesté sa volonté de réduire la disparité numérique entre les arsenaux nucléaires non stratégiques ou tactiques des États-Unis et de la Russie. Dans sa résolution consultative et son consentement à ratifier le Traité, le Sénat exhorte les États-Unis à engager avec la Russie des négociations visant à limiter et réduire les armements nucléaires tactiques au cours de l'année suivant l'entrée en vigueur du nouveau Traité START. Des travaux sont déjà en cours à Washington dans le but de préparer ces nouvelles négociations avec la Russie.

Les États-Unis entendent maintenir leur longue tradition de transparence en matière d'armements nucléaires, à l'image des données chiffrées concernant nos stocks qui ont été communiquées au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et des nombreux documents et communiqués que nous avons publiés avant, pendant et après la Conférence. Dans le prolongement de la Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de septembre 2009 consacrée à la vérification, à la transparence et aux mesures de confiance, les cinq membres du Conseil doivent se retrouver d'ici à la fin de l'année pour examiner à nouveau ces questions dans le cadre de nos efforts visant à mettre en œuvre le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Les États-Unis sont favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires car, si les pays concernés les respectent, elles peuvent contribuer à la sécurité et à la stabilité régionale et à renforcer le régime mondial de non-prolifération. Nous pensons que les protocoles annexés aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires constituent le meilleur moyen d'appliquer des garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes.

Lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la Secrétaire d'État des États-Unis, M$^{me}$ Hillary Rodham Clinton, a annoncé que les États-Unis soumettraient au Sénat pour consultation et consentement pour ratification les protocoles aux traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et dans le Pacifique Sud. Elle a également précisé que les États-Unis étaient prêts à consulter les parties aux traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, dans le but de parvenir à un accord qui puisse nous permettre de signer les protocoles auxdits traités. Depuis la Conférence d'examen, des efforts constants sont menés dans le but de respecter ces engagements, et nous sommes prêts à échanger de façon constructive avec les parties en question.

La politique spatiale des États-Unis, rendue publique le 20 juin 2010, reflète les principes et objectifs qui doivent être utilisés pour définir la ligne des programmes et activités des États-Unis en matière spatiale. Une des dispositions de cette politique prévoit que les États-Unis s'attacheront à promouvoir des mesures de transparence pragmatiques et volontaires dans le but de renforcer la stabilité dans l'espace dans le but de réduire les risques d'incidents, de mauvaise interprétation et de perte de confiance.

Pour appliquer cet aspect de la politique, les États-Unis poursuivent leurs consultations avec l'Union européenne dans le cadre de leur initiative visant à mettre en œuvre une série de mesures de transparence et de confiance connue sous le nom de Code de conduite pour les activités spatiales. Nous prévoyons, dans les semaines qui viennent, de prendre une décision concernant la signature du Code de conduite et les modifications éventuelles qu'il faudrait y apporter.

En outre, nous avons hâte de travailler avec nos collègues de la communauté internationale au sein du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 65/68 adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous espérons que ce groupe d'experts gouvernementaux constituera un mécanisme constructif propre à

envisager des mesures de transparence et de confiance pragmatiques et volontaires dans l'espace et à résoudre les vrais problèmes.

Dans peu de temps, les États-Unis communiqueront leur stratégie nationale de sécurité dans l'espace. À l'image de la politique nationale spatiale, la stratégie nationale spatiale reposera sur la notion d'intérêt partagé. Il est en effet dans l'intérêt de toutes les puissances spatiales de promouvoir une utilisation responsable, pacifique et sûre de l'espace.

S'agissant de la limitation des armements, il est indiqué dans la politique nationale spatiale que les États-Unis examineront les concepts et propositions afférents à l'espace qui répondront aux critères d'équité et de vérification efficace et qui contribueront à améliorer la sécurité des États-Unis et de leurs alliés. Les États-Unis demeurent favorables à l'inclusion d'un mandat de discussion et non de négociation à un programme de travail de la Conférence du désarmement s'agissant du point de l'ordre du jour concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Pour ce qui est des autres questions d'importance, la Secrétaire d'État, M^me^ Hillary Rodham Clinton, a réaffirmé la volonté des États-Unis de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Administration Obama continuera de tout mettre en œuvre pour que le Sénat considère positivement le TICE, en travaillant en étroite coopération avec cet organe, et pour promouvoir l'appui international en faveur de cet instrument.

Tandis que l'Administration prépare l'examen du Traité par le Sénat, les États-Unis participent davantage à l'ensemble des activités de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité, dans la perspective de l'entrée en vigueur de cet instrument, notamment pour ce qui a trait au régime de vérification institué par le Traité. Les experts techniques américains travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Secrétariat technique provisoire, afin d'étudier les efforts communs susceptibles de renforcer les moyens des divers réseaux du Système international de surveillance et les fonctions du Centre international de données de Vienne.

Après huit ans d'absence, les experts américains s'emploient activement à promouvoir l'efficacité du dispositif d'inspection sur place relevant du régime de vérification, tant du point de vue des procédures que du point de vue technique. Les États-Unis ont également pris entièrement à leur charge le coût de l'exploitation, de la maintenance et du développement des 31 stations du Système international de surveillance qui leur ont été confiées en application du Traité.

La Conférence du désarmement peut se targuer d'avoir remporté d'importants succès au fil des ans. La Convention sur les armes biologiques en fait partie. M^me^ Laura Kennedy, Ambassadrice des États-Unis à la Conférence du désarmement, a récemment été désignée également représentante spéciale des États-Unis sur les questions afférentes à la Convention sur les armes biologiques. La tâche primordiale qui lui incombe en préparation de la septième Conférence d'examen de la Convention consiste à conduire les efforts menés par les États-Unis en coopération avec d'autres, dont beaucoup sont présents ici aujourd'hui, pour préparer le succès de cette conférence et préparer l'avenir.

Nous pensons que la Conférence d'examen devra adopter des décisions essentielles, de même qu'un programme de travail qui permettra à la Convention de contribuer grandement à doter le monde des moyens de lutter contre les maladies infectieuses et de prévenir le terrorisme biologique, et aussi de promouvoir la confiance au travers de mesures propres à garantir effectivement la confiance et le respect des dispositions de la Convention. La Conférence d'examen devra également prendre des mesures propres à renforcer le rôle de la Convention en tant que rempart contre les armes biologiques, à promouvoir son universalisation et à tirer parti des échanges du passé pour devenir le cadre

principal d'échange pluridisciplinaire d'informations, de coordination et de coopération et identifier, atténuer et gérer les risques biologiques.

Nous avons hâte de coopérer étroitement avec les parties à la Convention pour atteindre nos objectifs communs dans le contexte de la Conférence d'examen, sous la direction éclairée de votre Président et collègue à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur van den Ijssel.

En conclusion, l'année dernière a été marquée par des progrès dans le domaine de la limitation des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Ces progrès ne se sont pas produits par accident. Ils ont nécessité un engagement constant et un travail acharné de la part de beaucoup de personnalités et de gouvernements du monde entier. Ils ont réclamé de la confiance et un esprit de compromis, un sens de l'écoute et du dialogue.

Nous progressons régulièrement vers l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette approche progressive demandera du temps, des efforts et l'imagination de chacun d'entre nous. Que nous parlions de la sécurisation des matières nucléaires hors de portée des terroristes, de la diminution régulière du nombre d'armes dans le monde, de notre vision collective d'un monde exempt d'armes nucléaires, ou de notre engagement à travailler avec sérieux et précision pour atteindre cet objectif, nous avons à la fois largement de quoi être reconnaissants et encore beaucoup à faire.

La négociation d'un traité sur les matières fissiles sur la base du consensus à la Conférence du désarmement représente la prochaine étape logique du processus de désarmement nucléaire. Nous devons agir et agir vite. Les enjeux sont considérables car, si nous laissons la Conférence du désarmement se flétrir sur la vigne, elle ne servira plus les intérêts nationaux stratégiques de personne. Il est temps que la Conférence du désarmement se remette au travail et apporte sa juste contribution à la paix et à la sécurité internationales. Monsieur le Président, nous vous souhaitons le plein succès dans la conduite des travaux de cette instance.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M^me^ Gottemoeller de sa déclaration et aussi des dernières informations concernant la politique des États-Unis. Je me suis trompé à propos de la liste des orateurs. C'est la délégation néo-zélandaise et non celle des Pays-Bas qui s'est inscrite. Je crois que j'ai un grave problème avec l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Valery Loshchinin, de la Fédération de Russie.

**M. Loshchinin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais avant tout souhaiter une sincère et chaleureuse bienvenue à M^me^ Gottemoeller et la remercier de sa déclaration éloquente. Nous partageons pour l'essentiel les observations que vous avez faites s'agissant de la signification et du rôle du nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs. S'agissant de l'amélioration et du renouveau des relations russo-américaines, caractérisés par une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire et par un renforcement des mesures internationales de sécurité et de consolidation de la paix, il convient de rappeler que les négociations ont été complexes, voire parfois tendues. Mais les efforts faits par les deux parties pour atteindre un résultat positif ont finalement conduit au succès. Le mérite en revient très largement aux présidents des deux pays et aux négociateurs. Le rôle joué par M^me^ Gottemoeller en la matière est considérable, et je pense que ce succès est très largement dû au fait que M^me^ Gottemoeller maîtrise parfaitement le russe et que notre premier négociateur, Anatoli Antonov, maîtrise parfaitement l'anglais. Ils ont fini par trouver un terrain d'entente, et le résultat est un bon résultat.

Oui, il y a deux jours, le 25 janvier, la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de Russie a adopté en dernière lecture la loi sur la ratification du Traité. Je dois dire que la chose n'a pas été facile. À l'issue des débats, complexes et animés, 350 députés ont voté pour le Traité, et 96 contre. Il est vrai qu'hier, le Conseil de la Fédération − la chambre haute de l'Assemblée fédérale − a ratifié le Traité à l'unanimité. Aujourd'hui, l'étape parlementaire du processus de ratification ayant été mené à bien dans les deux pays, nous espérons que les Présidents russe et américain apposeront très prochainement leur signature sur les textes de loi correspondants en vue de l'échange de ratifications, étape qui marquera l'entrée en vigueur du Traité.

Dans le même temps, du fait des réserves adoptées par le Congrès des États-Unis dans la résolution concernant la ratification, le Parlement russe a également inscrit dans la loi de ratification les conditions dans lesquelles le Traité est approuvé.

Il est également précisé que le nouveau Traité START est le résultat de compromis et que toutes ses dispositions − j'insiste, toutes ses dispositions − sont étroitement liées entre elles. Son application n'est possible qu'en prenant en compte l'ensemble des principes et dispositions qu'il renferme, y compris les principes et dispositions qui figurent dans le préambule. Cette affirmation concerne notamment les dispositions du préambule qui proclament l'interdépendance entre armes stratégiques offensives et défensives et l'importance croissante de cette interdépendance dans le processus de réduction des armements nucléaires stratégiques.

Il est également souligné dans cette loi que la Russie peut se retirer du Traité si les États-Unis décident unilatéralement de développer des systèmes de défense antimissile qui entament de façon substantielle la sécurité nationale et les moyens de défense de la Fédération de Russie et d'étendre ces systèmes d'armements aux armes non nucléaires en l'absence de résolutions pertinentes de la commission consultative bilatérale créée en application du Traité.

Comme l'a souligné hier en substance le Président Medvedev, s'exprimant au Forum de Davos, nous devons poursuivre nos efforts en matière de réduction des armements stratégiques offensifs et aussi dans un autre domaine étroitement lié au premier, à savoir les systèmes de défense antimissile.

Nous sommes convaincus que l'entrée en vigueur du nouveau Traité crée les conditions nécessaires à la poursuite du processus de désarmement nucléaire dans un contexte plus général. Nous espérons que cet élan insufflera une dynamique positive à la Conférence du désarmement et que nous parviendrons à engager un travail de fond.

Monsieur le Président, je voudrais vous informer, ainsi que nos collègues, que le 1er mars, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergei Lavrov, prendra la parole devant la Conférence du désarmement pour présenter de façon complète la position russe sur les différents aspects du processus de désarmement et sur l'état de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Russie de sa déclaration, et je donne la parole à la délégation hongroise au nom de l'Union européenne.

**M. Iliopoulos** (Hongrie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Islande), les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration. Tout d'abord, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à la délégation russe pour les pertes humaines tragiques occasionnées par l'attaque terroriste de Moscou.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2011 de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer, ainsi que les autres Présidents de la session de 2011 de la Conférence, de l'appui indéfectible de l'Union européenne aux efforts que vous faites pour guider les travaux de cette instance et la faire sortir de son impasse prolongée. Je tiens par ailleurs à vous féliciter d'avoir suscité l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour la présente session.

L'Union européenne apprécie au plus haut point le mode de fonctionnement de la plate-forme présidentielle, qui contribue largement aux travaux de la Conférence du désarmement, et elle se félicite que cette coordination étroite et constante entre les Présidents des sessions annuelles soit reconduite. Nous souhaitons par conséquent le succès aux présidences de la session de 2011, à savoir le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, Cuba et la République populaire démocratique de Corée. Comme ce fut le cas l'année dernière, nous appuierons vos efforts de façon constante.

Hier, nous avons une nouvelle fois entendu le Secrétaire général de l'ONU exhorter la Conférence à engager sans délai un travail de fond et à adopter un programme de travail à la date la plus rapprochée possible. L'Union européenne appuie et approuve pleinement cet appel. Tous les membres de la Conférence du désarmement ont pour responsabilité de faire en sorte que cette instance exerce son mandat.

En effet, l'automne dernier, la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et la Première Commission ont été témoins de l'appel très largement repris visant à faire en sorte que la Conférence du désarmement engage un travail de fond. La Conférence doit répondre à cet appel et l'Union européenne souhaite qu'il soit effectivement suivi d'effets. Votre détermination personnelle, Monsieur le Président, de même que les efforts de votre Gouvernement, apporteront une contribution aussi essentielle que bienvenue à ce processus. Nous espérons que les consultations que vous avez menées pendant l'intersession conduiront à l'adoption, à la date la plus rapprochée possible, d'un programme de travail équilibré et complet, et à la prompte exécution de ce programme de travail.

Permettez-moi de rappeler que l'Union européenne accorde clairement la priorité à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299, du 24 mars 1995, et du mandat contenu dans ce document et réaffirmé plus tard dans le document CD/1864. Aux yeux de l'Union européenne, il est urgent et important d'ouvrir ces négociations. Tous les États membres de la Conférence du désarmement doivent comprendre que les préoccupations nationales en termes de sécurité, pour légitimes qu'elles soient, doivent être prises en compte dans le cadre du processus de négociation et ne constituer en aucun cas une condition préalable. Nous estimons par ailleurs que certaines mesures de confiance peuvent être prises immédiatement, sans attendre l'ouverture des négociations officielles. C'est pourquoi nous appelons tous les États possesseurs d'armes nucléaires à décréter et appliquer le moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Union européenne demeure par ailleurs disposée à engager des discussions de fond sur les autres questions inscrites dans le document CD/1864, à savoir les mesures pratiques qui pourraient être prises pour aller systématiquement et progressivement de l'avant en vue de réduire le nombre d'armes nucléaires, l'objectif ultime étant de les éliminer, notamment sur des approches à suivre dans la perspective d'éventuels futurs travaux à caractère multilatéral; toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace; des arrangements internationaux efficaces pour garantir les

États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; et les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Nos objectifs et nos priorités concernant les travaux de la Conférence du désarmement n'ont pas changé, et notre attachement à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale permanente de négociation dans le domaine du désarmement n'a pas faibli. Dans le même temps, nous savons que l'adoption d'un programme de travail exigera un effort politique durable. Nul doute que, si la Conférence demeure paralysée, la communauté internationale sera de plus en plus tentée de réfléchir à d'autres solutions, voire, si nécessaire, de trouver d'autres moyens de faire avancer le processus multilatéral de négociation et de désarmement.

L'année 2011 doit être utilisée efficacement pour remettre la Conférence du désarmement sur les bons rails. Nous ne pouvons nous permettre de vivre une nouvelle année de consultations et de manœuvres de procédure interminables et, en fin de compte, stériles. La crédibilité et la légitimité de la Conférence du désarmement sont en jeu. La Première Commission a insisté sur l'urgent besoin de revitaliser les travaux des instances multilatérales de négociation dans le domaine du désarmement et a exhorté la Conférence du désarmement à adopter dès le début de 2011 un programme de travail portant notamment sur l'ouverture immédiate de négociations sur la question des matières fissiles. Nous pensons que la Conférence du désarmement est dans l'obligation de donner une suite sérieuse à ces appels avant que nous rendions compte de nos travaux, à l'automne prochain.

En 2011, la Conférence du désarmement doit prolonger l'élan suscité par les nouveaux efforts entrepris dans le but d'édifier un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs inscrits dans le TNP. Elle doit contribuer de façon substantielle aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération. L'Union européenne demeure attachée à cette mission, et nous comptons sur un engagement identique de la part de tous les membres de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous appelons toutes les délégations participant aux travaux de la Conférence du désarmement à faire preuve de la souplesse requise de la part de chacun d'entre nous pour sortir de l'impasse prolongée dans laquelle nous nous trouvons.

L'Union européenne s'est félicitée de la coopération accrue qui s'est mise en place l'année dernière entre la société civile et la Conférence du désarmement, et nous souhaiterions que la Conférence renouvelle cette démarche en 2011, ce qui permettrait aux ONG et aux instituts de recherche de contribuer davantage à ses travaux.

Enfin, l'Union européenne tient à rappeler qu'elle est depuis longtemps favorable à un élargissement de la Conférence du désarmement. Nous soutenons l'appel du groupe informel d'États observateurs à la Conférence du désarmement, qui compte parmi ses membres certains États membres de l'Union européenne, visant à faire en sorte qu'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement soit désigné en 2011.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Iliopoulos de sa déclaration au nom de l'Union européenne, et je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

**M. Popov** (Bélarus) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États du Groupe d'Europe orientale, représentant la Bulgarie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la Roumanie, l'Ukraine et le Bélarus. Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents et exprimer notre sympathie à la Fédération de Russie, membre de notre groupe, pour les pertes de vies innocentes engendrées par la récente attaque terroriste perpétrée dans un aéroport de Moscou.

Le Groupe des États d'Europe orientale vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir accédé à vos fonctions de premier Président de la Conférence du désarmement pour la session de 2011. Il se félicite de vos efforts qui ont conduit à l'adoption de l'ordre du jour à la première séance plénière. Il souligne que la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale capable de mener des négociations sur les questions essentielles afférentes au désarmement et à la sécurité internationale et qu'elle est dotée de tout le savoir-faire nécessaire.

Le Groupe prend note de l'attention accordée à la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'ONU, qui s'est adressé à elle en personne hier. Il considère cette allocution comme une suite importante de la réunion de haut niveau tenue en septembre dernier à New York et destinée à revitaliser la Conférence. Il souligne que d'autres mesures de suivi importantes doivent être prises dans un esprit d'ouverture et à l'initiative des États membres, dans le but de renforcer le rôle et l'action de la Conférence du désarmement.

Le Groupe se félicite par ailleurs du compte rendu de la réunion de haut niveau établi par le Secrétaire général et publié le 24 septembre 2010, particulièrement de son appel à la Conférence pour qu'elle commence ses travaux sans tarder et adopte un programme de travail basé sur le programme de travail de 2009 ou sur toute autre proposition ultérieure qui pourrait être soumise au cours de la session de 2010. Cet appel a été relayé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/85 sur le rapport de la Conférence du désarmement. Le Groupe estime que ces propositions représentent toujours un compromis viable et bien équilibré et réaffirme la nécessité d'adopter rapidement un programme de travail.

Le Groupe soutient les appels en faveur de la désignation d'un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement, et souhaite que la société civile soit plus étroitement associée aux travaux de cette instance. Il estime que, sous la direction efficace des présidents et moyennant une attitude souple et responsable de la part de tous les États membres, nous pourrons trouver une issue à l'impasse qui paralyse la Conférence depuis dix ans.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur Jazaïry, de l'Algérie.

**M. Jazaïry** (Algérie): Monsieur le Président, je vous renouvelle les félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous nous félicitons aussi de l'allocution prononcée devant nous hier par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que du débat informel qui s'est déroulé avec lui par la suite.

Je souhaiterais également rendre de nouveau hommage à l'Ambassadeur Sergei Ordzhonikidze, Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire général de la Conférence, pour le rôle éminent qui a été le sien parmi nous. Je souhaite enfin une chaleureuse bienvenue à nos collègues récemment arrivés, les Ambassadeurs du Kenya, du Zimbabwe, de Hongrie et de Suède.

La situation au sein de la Conférence ne permet pas hélas, trois fois hélas, de nouveau cette année, d'entrevoir l'adoption d'un programme de travail qui devrait nous permettre, enfin, de reprendre le chemin de la négociation afin de relever les différents défis posés au régime de non-prolifération et de désarmement et, partant, à la paix et à la sécurité internationales. L'Algérie, comme l'a souligné le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Mourad Medelci, lors de la Réunion de haut niveau tenue en septembre dernier à New York, pense que cette stagnation ne saurait être imputée à une défaillance de la Conférence. Elle est imputable en réalité à l'absence de volonté politique de prendre en charge l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, elle est imputable aux tentatives faites pour hiérarchiser les points du «Décalogue», elle est

associée aussi à l'incapacité dans laquelle se trouvent les acteurs concernés de trouver des solutions régionales propres à débloquer la dynamique multilatérale.

À cet égard, comme l'a reconnu l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa récente résolution 65/54, le multilatéralisme demeure le principe fondamental pour répondre aux préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, je souhaiterais me joindre aux nombreux orateurs qui ont réaffirmé leur soutien à la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement.

La première priorité à laquelle nous devons nous atteler est, évidemment, l'élimination des armes nucléaires qui représentent toujours un danger pour la survie même de l'humanité.

Nous sommes encouragés par les manifestations de bonne foi en faveur de l'élimination des armes nucléaires et par les multiples initiatives et efforts qui s'inscrivent dans cette dynamique. Les accords passés dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de mai 2010, la ratification du Traité START par les États-Unis et la Fédération de Russie ainsi que les réductions unilatérales des armes nucléaires et le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire constituent des avancées qu'il convient de saluer.

Ces efforts méritent d'être soutenus si nous voulons réellement débarrasser l'humanité de la menace nucléaire. Car il faut reconnaître que les progrès réalisés jusqu'à présent n'ont pas permis de rompre avec le concept de dissuasion nucléaire au sujet duquel le Comité du Conseil œcuménique des Églises a déclaré en 1982, qu'il «doit être rejeté comme moralement inacceptable et comme incapable de sauvegarder la paix et la sécurité à long terme. De même, la production et le déploiement des armes nucléaires constituent, autant que leur usage, un crime contre l'humanité».

En effet, le nombre d'armes nucléaires existantes demeure impressionnant. Des doctrines de dissuasion nucléaire datant d'un passé, que notre collègue de la Suède a qualifié dans sa déclaration du 25 janvier 2010, à juste titre, de «dangereuses» ont été réaffirmées. Une alliance s'est même déclarée foncièrement nucléaire, ce qui serait, selon le rapport du Conseil consultatif des Nations Unies pour les questions de désarmement, publié sous la cote A/56/400 en septembre 2001, «contraire à l'esprit et à la lettre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires». Le concept de dissuasion ne figure pas dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En ressuscitant ce concept suranné de confrontation Est-Ouest qui l'a engendré, on délégitimise encore plus l'obligation de renoncement à l'arme nucléaire qui est pourtant le fondement du TNP. Si tel devait être le cas, on risquerait d'ouvrir la voie à la prolifération nucléaire au motif que nul n'a le monopole de la dissuasion. Or, le salut de l'humanité réside dans le processus inverse impliquant le passage d'une démarche de non-prolifération à une démarche de désarmement nucléaire.

L'Algérie est profondément attachée au désarmement nucléaire. Elle tient ses engagements de non-prolifération conformément au TNP qui demeure, à ses yeux, la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Ce Traité repose sur des responsabilités et des droits qui sont partagés entre les signataires. Le respect de l'ensemble des dispositions du Traité et son universalité sont une condition essentielle pour la crédibilité et la légitimité du régime de non-prolifération. Nous renouvelons l'appel lancé aux États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité.

Nous comprenons les craintes exprimées par certains concernant les risques de prolifération. Toutefois, nous croyons que des solutions pourraient être conçues dans le cadre de l'AIEA pour élucider toute ambiguïté et instaurer la transparence nécessaire des programmes nucléaires. La prévention de la prolifération des armes nucléaires ne saurait

compromettre un droit souverain à l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ni hypothéquer notre indépendance énergétique au profit d'un quelconque oligopole appliquant au demeurant des règles à géométrie variable.

Au moment où il nous est demandé, à nous États ayant abandonné l'option nucléaire, de nous engager en faveur de nouvelles mesures de non-prolifération, certaines puissances nucléaires poursuivent des programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires pour maintenir une capacité de dissuasion nucléaire dite «crédible». En soumettant la réalisation du désarmement nucléaire à des conditions énoncées unilatéralement, elles repoussent à des horizons lointains cet objectif fondateur du Traité qu'est le désarmement nucléaire. Nous ne pouvons admettre que le statut d'État doté de l'arme nucléaire reconnu par le TNP et limité par l'article VI de ce Traité soit assimilé à un droit permanent.

Il nous faut sortir de cette inégalité entre État doté et État non doté qui trouvait une certaine justification au moment de la guerre froide. Les politiques qui prétendent la justifier aujourd'hui sont à la fois injustes et dangereuses. Comme l'a montré Jean Klein en 1978 dans *Le Monde diplomatique* sous le titre «Ambiguïtés de la non-prolifération», «on ne voit pas au nom de quelle morale internationale les pays nantis interdiraient aux autres le droit d'exercer l'option nucléaire aussi longtemps qu'ils n'auront pas renoncé eux-mêmes aux privilèges que leur confère l'arme nucléaire et démontré par des mesures concrètes de désarmement leur volonté d'asseoir la sécurité mondiale sur des bases nouvelles».

Les États dotés de l'arme nucléaire sont instamment priés de mettre en œuvre les engagements pris, notamment l'engagement non équivoque de procéder à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, donnant ainsi effet à l'article VI du TNP. Il s'agit là d'une obligation − oui d'une obligation − dont la Cour internationale de Justice a confirmé l'existence dans son avis consultatif de juillet 1996. Les puissances nucléaires doivent assumer leurs responsabilités en matière de désarmement nucléaire. Cependant, ce processus ne saurait relever de la seule politique nationale ou bilatérale ou, dirais-je, unilatérale. Pour être effectif, il doit être négocié dans un cadre multilatéral. Et c'est dans ce contexte qu'un traité sur l'interdiction des matières fissiles trouve toute son essence. Une norme d'interdiction en la matière devrait s'inscrire dans une logique de non-prolifération mais aussi et surtout de désarmement. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constituerait une avancée importante dans le même sens.

Dans ce contexte, il nous paraît utile que la Conférence accorde une attention particulière à la question des doctrines de dissuasion nucléaire et, partant, à la légitimité même du recours aux armes nucléaires.

Le fait pour les puissances nucléaires de brandir l'arme nucléaire pour préserver des intérêts vitaux ou faire face à des défis présupposés dans l'absolu revient à ignorer tout simplement la sécurité des autres, en bref la sécurité collective. Il revient à ignorer que nous sommes 65 États membres avec des programmes divers en matière de sécurité, à ignorer que la communauté internationale nous a confié la responsabilité de transcender nos programmes en matière de sécurité et nos intérêts respectifs pour définir les bases d'une sécurité collective, dont le principe élémentaire est une sécurité non diminuée pour tous.

Sinon, que dire des États de la région du Moyen-Orient qui feront face à un réel danger nucléaire venant d'un seul pays qui possède, impunément, un stock considérable d'armes nucléaires, sans être partie au TNP, en toute quiétude. Ce dernier, malgré les appels incessants de la communauté internationale, les résolutions du Conseil de sécurité et la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, refuse toujours d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Étrangement, les décideurs de ce monde n'y trouvent rien à redire.

La mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région est primordiale pour la stabilité des États de la région et pourrait favoriser le processus de paix. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires et la communauté internationale dans son ensemble à agir en vue de doter cette région meurtrie d'un tel statut. Nous souhaitons que la conférence prévue pour 2012 à cet effet consacre le lancement de négociations pour mettre en place la zone exempte d'armes nucléaires du Moyen-Orient et ne fasse pas l'objet de manœuvres de diversion. Cependant, le processus de mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires ne saurait constituer une solution de rechange à la revendication légitime que formulent nos pays pour obtenir des garanties négatives multilatérales de sécurité.

L'Algérie, au même titre que les autres membres du Mouvement des pays non alignés, revendique ces garanties négatives de sécurité. Elle estime que le droit à la légitime défense ne peut être invoqué pour justifier l'emploi des armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes. Notre revendication répond à un droit légitime de sécurité pour les États non dotés de l'arme nucléaire. Ceci constitue au demeurant un élément essentiel pour le régime de non-prolifération lui-même. Nous avons noté l'évolution positive dans la politique américaine en la matière. Nous tenons à la saluer.

Mais nous estimons que le régime actuel de déclarations unilatérales ne répond pas complètement à nos préoccupations.

Il importe que nous puissions parvenir, au sein de la Conférence du désarmement, à un instrument juridique international ayant force obligatoire et interdisant de manière claire et crédible l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires contre les États non dotés de telles armes.

L'espace extra-atmosphérique est un espace commun à l'humanité, qui devrait être préservé et être réservé uniquement aux utilisations pacifiques. Nous appuyons les déclarations faites ces derniers jours en notre enceinte pour rappeler que la Conférence du désarmement est le cadre idoine pour conclure des instruments internationaux à même de renforcer le cadre normatif pour prévenir et limiter la militarisation de ce patrimoine commun de l'humanité.

La communauté internationale nous a confié la responsabilité de négocier des instruments de désarmement, en premier lieu nucléaire, pour asseoir une réelle paix et une réelle sécurité internationales. À cette fin, nous nous devons d'agir avec un sens des responsabilités collectives, comme le rappelait encore hier soir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, nous devons être guidés par les principes de la Charte des Nations Unies: le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou contre l'indépendance politique de tout État.

Dans ce contexte, la délégation algérienne est disposée, avec tous les membres de la Conférence, à s'engager dans toute initiative de nature à nous permettre de relancer effectivement nos travaux.

À cet égard, nous continuons de croire que la logique qui sous-tend la décision publiée sous la cote CD/1864 et qui a été adoptée en mai 2009 est incontournable pour commencer un processus de débats et de négociations. Nous remercions vivement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, vous-même, Monsieur le Président, et l'honorable Secrétaire d'État adjointe des États-Unis pour leur appréciation très positive de l'initiative prise par la présidence algérienne au sein de la Conférence du désarmement, qui s'est traduite par l'adoption par consensus de la décision CD/1864 en mai 2009. Seule une telle démarche basée sur la logique qui sous-tend cette initiative nous conduira à terme, comme le rappelait hier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à

négocier des instruments à même de répondre aux préoccupations de tous les États membres en matière de sécurité.

La décision CD/1864 n'est pas un produit fini. Elle ne contient pas une hiérarchisation des priorités. C'est un point de départ d'un processus étalé dans le temps qu'il nous appartient, conformément aux règles de procédures, de mener à bon port. Le succès de la démarche est évidemment tributaire d'aléas qui, du point de vue de la Conférence du désarmement, sont à la fois endogènes et exogènes.

Enfin, permettez-moi de citer un de nos anciens brillants collègues dont je continue de garder le meilleur souvenir et dont certains d'entre vous se rappellent sûrement, l'Ambassadeur Masood Khan, prédécesseur de notre collègue S. E. Zamir Akram, du Pakistan. Il disait au moment de la clôture de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques «We will put success on the table and try to define what it could be».

Il y a péril en la demeure. Le discrédit de la Conférence, résultat de sa paralysie, est en effet attentatoire à sa survie. Nous l'avons entendu hier, nous l'avons encore entendu tout à l'heure. La logique sous-jacente à la décision CD/1864 est synonyme de survie de la Conférence. Lorsque cette survie est menacée, il nous incombe d'envisager la possibilité de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Enfin, je voudrais me faire l'écho des orateurs qui m'ont précédé et qui ont soutenu la même logique de participation des ONG aux travaux de la Conférence du désarmement qui est revendiquée au sein des autres instances des Nations Unies et qui est effectivement pratiquée, en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme.

**Le Président**: Je remercie l'Ambassadeur de l'Algérie de son intervention.

(*Le Président poursuit en anglais.*)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Suda, du Japon.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer mon intervention en me joignant aux autres orateurs et en exprimant mes sincères condoléances à la Fédération de Russie pour les victimes provoquées par l'attaque terroriste de lundi dernier.

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à ce moment crucial. Il faut reconnaître que 2011 s'ouvre sur des difficultés considérables pour la Conférence du désarmement. Toutefois, je suis pleinement convaincu que sous votre direction éclairée inspirée par votre expérience longue et riche à Genève, la Conférence saura mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par la communauté internationale. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans vos efforts pour conduire la Conférence. Je saisis également cette occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de la Hongrie, du Kenya, de la Suède et du Zimbabwe. Nous avons hâte de travailler avec eux en cette année cruciale.

Hier, au début de la présente session annuelle, nous avons une nouvelle fois écouté avec un vif intérêt un vibrant plaidoyer du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, qui a appelé la Conférence du désarmement à jouer pleinement son rôle et à ouvrir immédiatement des négociations sur un traité multilatéral de désarmement. Nous avons également appris que le nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique était sur le point d'être ratifié. Il est toutefois regrettable qu'en dépit de l'accord historique adopté sur le programme de travail en 2009, la Conférence n'a fait aucun progrès l'année dernière. Devant les attentes élevées de la communauté

internationale et, en particulier, des habitants de Hiroshima et Nagasaki, il serait inacceptable de reproduire ce schéma stérile.

Ma délégation exhorte tous les États membres à faire montre de flexibilité en adoptant promptement un programme de travail et en engageant un travail de fond. Aux yeux du Japon, le programme de travail peut être fondé soit sur le document CD/1864 adopté en 2009, soit sur le document CD/1889 soumis l'année dernière par la présidence brésilienne. Si, malgré tous nos efforts, nos divergences de vues ne permettent pas de débloquer la situation, nous devrons considérer dans un nouvel esprit les moyens susceptibles de permettre à la Conférence du désarmement de fonctionner efficacement conformément à son règlement intérieur sans le modifier.

Premièrement, le règlement intérieur dispose que la Conférence du désarmement doit mener ses travaux en séance plénière et que toute question afférente aux travaux de la Conférence peut être soulevée. Cela étant, même si nous ne sommes pas en mesure de nous entendre sur la création de groupes de travail, nous pouvons toujours mener un travail de fond sur les points de l'ordre du jour en séance plénière. Cette année, nous devons mener un travail approfondi sur l'ensemble des principaux points de l'ordre du jour en faisant le meilleur usage des séances plénières sous la direction des présidents. À cet égard, je me félicite des initiatives constructives présentées mardi par le premier Président de la session annuelle. Le Japon appuie pleinement le projet du Président visant à organiser des discussions en séance plénière.

Deuxièmement, n'oublions pas que le règlement intérieur n'exige pas un programme de travail portant sur la création d'un groupe de travail ou d'un mandat; il indique uniquement que le programme de travail doit comporter un calendrier des activités de la Conférence. En fait, pendant longtemps (jusqu'au début des années 90), le programme de travail consistait principalement en un calendrier des activités, et la création de comités spéciaux était décidée séparément. Plus intéressant encore, en 1996, la Conférence du désarmement a poursuivi les négociations sur le TICE sans avoir adopté de programme de travail, et ce, en reconstituant un comité spécial sur la négociation du TICE indépendamment du programme de travail. Il est également à noter qu'au cours de ces années fastes de la Conférence du désarmement, les organes subsidiaires n'étaient pas systématiquement créés parallèlement à l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, mais parfois après coup.

Tous ces exemples historiques montrent clairement que les procédures de la Conférence ne sont soumises à aucun ordre séquentiel bien défini et que le règlement intérieur est suffisamment souple pour nous permettre de mener un travail productif.

L'attitude du Japon sur la question du désarmement nucléaire est pratique et concrète. Nous pensons qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représente, après le TICE, la prochaine étape à la fois logique et essentielle vers la réalisation de cet objectif. Je ne peux en effet imaginer de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires sans auparavant interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication de ces armes, les matières fissiles représentant le cœur même des ogives nucléaires. Un traité sur les matières fissiles est donc indispensable à la fois pour un désarmement nucléaire progressif et pour la non-prolifération.

Le fait d'ouvrir les négociations ne présumera en rien de leur résultat, et même si nous parvenons à produire un texte de traité unique, ce sont les États souverains qui décideront de le signer et de le ratifier. Une fois réalisé, ce traité constituera une base juridique incontestable pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, à l'image du TNP et du TICE. C'est pourquoi, suivant l'appel exprimé dans le Document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la Conférence du désarmement doit

ouvrir immédiatement des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

Parallèlement à la question spécifique d'un traité sur les matières fissiles, le Japon entend participer aux discussions à plus longue échéance sur la forme que pourrait prendre un régime multilatéral de désarmement nucléaire, souvent qualifié de convention sur les armes nucléaires, dans le cadre de l'ultime phase d'un désarmement nucléaire. Bien entendu, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont d'autres questions importantes dont la Conférence du désarmement doit se saisir. Le Japon participera aussi activement aux discussions de fond consacrées à ces questions.

Cette année, nous devrions à tout le moins avoir des discussions de fond sur les points de l'ordre du jour lors de nos séances plénières, éventuellement appuyées par diverses réunions parallèles avec la participation d'experts. Quoi qu'il en soit, alors que s'ouvre la présente session annuelle de la Conférence du désarmement, nous devons commencer à réfléchir aux conséquences potentielles d'un nouvel échec, particulièrement au vu de la réunion de haut niveau convoquée en septembre dernier par le Secrétaire général de l'ONU. La soixante-cinquième session de l'Assemblée générale nous a donné une nouvelle chance, pour une année supplémentaire, et c'est à nous seuls qu'il revient de la saisir ou de la laisser passer.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadrice Higgie, de la Nouvelle-Zélande.

**M^me^ Higgie** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence, et de l'assiduité dont vous faites preuve dans l'exercice de vos responsabilités. Les efforts et l'énergie que vous-même et vos collaborateurs avez investis pour consulter chacun d'entre nous sont très appréciés. La première présidence d'une session annuelle de la Conférence du désarmement est toujours exigeante, mais je crois que c'est particulièrement le cas cette année. Si je dis cela, c'est parce que plus que jamais, l'avenir de cette instance semble en jeu.

Les membres de la Conférence du désarmement sont particulièrement insatisfaits de la stagnation chronique des travaux de cette instance. Plus généralement, cette paralysie est un sujet de préoccupation, comme il est ressorti de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU en septembre dernier et comme le Secrétaire général lui-même l'a exprimé hier dans la déclaration qu'il a faite à la Conférence du désarmement. La situation présente est intenable. Soyez assuré du plein appui de ma délégation dans les efforts que vous faites pour centrer l'attention de la Conférence du désarmement sur les points de son ordre du jour et poursuivre vos consultations concernant la création d'organes subsidiaires et l'élaboration de mandats pour ces organes.

Aux yeux de la délégation néo-zélandaise, la question du contenu du programme de travail mérite d'être démystifiée au regard du paragraphe 6 de la décision CD/1036 adoptée par la Conférence le 21 août 1990. Cette décision, qui concerne l'«amélioration et l'efficacité du fonctionnement» de la Conférence, prévoyait la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationnel consistant à faire en sorte que le programme de travail ne soit pas plus que la définition qu'en donnait une interprétation littérale, à savoir un simple programme ou un simple calendrier, mais certainement pas un mandat global. La décision CD/1036 a donné naissance à la règle actuelle concernant le programme de travail (art. 28 du règlement intérieur), qui met davantage l'accent sur l'organisation des travaux que sur les mandats. Les mandats sont du ressort des organes subsidiaires que la Conférence du désarmement pourrait être amenée à décider de créer.

Ma délégation juge stérile le fait d'enfermer les travaux de la Conférence dans un maquis de procédures en traitant le programme de travail comme s'il s'agissait de l'instrument qui instituait le mandat suprême de la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande préférerait que nous mobilisions nos énergies sur les questions de fond, notamment pour apporter la preuve que la Conférence du désarmement répond aux attentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et, a fortiori, de la communauté internationale, en tant qu'organe capable de négocier sur le fond et non sur la procédure.

Le Président n'est bien entendu pas le seul responsable de remettre la Conférence du désarmement sur les bons rails et de faire en sorte qu'elle négocie sur le fond. Tous les membres partagent cette responsabilité, qu'elle soit manifestée par la démonstration de la flexibilité nécessaire pour établir un ou plusieurs mandats pour un ou plusieurs groupes de négociation, ou par la quête d'un débat constructif en séance plénière conformément au règlement intérieur. Sur ce point également, ma délégation est prête à contribuer pleinement, dans un esprit de flexibilité, à l'une ou l'autre de ces démarches, voire aux deux en même temps.

Nous nous félicitons des propositions constructives faites hier dans son allocution par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. Nous nous réjouissons de voir le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement s'engager sur les questions soulevées lors de la réunion de haut niveau, notamment sur l'idée d'un groupe de personnalités de haut niveau. Nous espérons également que la proposition présentée hier par le Secrétaire général concernant le lancement d'un processus informel sur les matières fissiles recevra une suite favorable.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la contribution qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pourrait apporter à la cause du désarmement nucléaire est sous-estimée. Nous espérons que la proposition faite hier par le Secrétaire général et d'autres faits nouveaux tels que la prochaine participation du Conseil consultatif contribueront à susciter à la Conférence du désarmement les changements qui nous apparaissent comme impératifs. L'incapacité persistante de cette instance à traiter sur le fond la question des matières fissiles et les autres questions majeures inscrites à son ordre du jour n'est pas seulement un gaspillage de ressources en temps de crise financière et de juxtaposition des besoins économiques; elle nuit surtout aux intérêts des petits pays dont, à l'image de mon pays, la sécurité nationale repose sur les solutions multilatérales, notamment pour ce qui touche au désarmement, à la non-prolifération et à la limitation des armements.

Dans toute situation où les intérêts sécuritaires de beaucoup sont menacés par les conceptions de quelques-uns, il est inévitable que l'avenir de cette instance soit remis en question et que d'autres solutions soient étudiées dans le but de régler des questions primordiales touchant à la sécurité internationale. Nous avons, certes, le plus grand respect pour la Conférence du désarmement qui, après tout, est parvenue à surmonter de profondes divergences politiques par le passé, mais il est inévitable que les délégations souhaitent peser sur le cours des choses, non seulement par l'utilité des ressources consacrées par les Nations Unies par cette instance, mais aussi par la quête de nouvelles approches du multilatéralisme.

La réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU le 24 septembre 2010 a remis en question l'avenir de la Conférence du désarmement. Ma délégation est de l'avis qu'un des aspects fondamentaux des suites données à cet événement sera la façon dont la Conférence sera en mesure de rendre compte clairement et ouvertement à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale de sa propre situation. Il n'est plus possible de rendre compte à l'Assemblée générale de la façon opaque et vide caractéristique du passé, compte tenu des préoccupations exprimées lors de la réunion de haut niveau et à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme nous l'a

dit hier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, ne laissons pas notre silence assourdissant nous définir.

Le fervent espoir de ma délégation désormais est que, grâce au travail préparatoire que vous aurez accompli, Monsieur le Président, et aussi grâce à votre courage et votre esprit d'initiative légendaires, cette instance pourra sortir de l'impasse et ouvrir une nouvelle ère, celle de la négociation, au cours de laquelle les considérations de sécurité de chacun des membres pourront être prises en considération, une nouvelle situation qui pourra être reflétée dans le rapport que la Conférence du désarmement soumettra à la fin de sa présente session annuelle.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur Hannan, du Bangladesh.

**M. Hannan** (Bangladesh) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Gouvernement du Bangladesh, d'exprimer ma profonde tristesse et mes sincères condoléances à nos collègues russes à la suite des pertes humaines tragiques infligées par la récente attaque terroriste de Moscou.

Je voudrais également m'associer à mes autres collègues et vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que votre sagesse, vos compétences diplomatiques et votre expérience nous aideront à accomplir le travail de la Conférence en douceur et de façon productive. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues à la Conférence du désarmement.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de l'ONU de la déclaration qu'il a livrée hier devant cette instance. L'intérêt et la considération qu'il porte à la Conférence du désarmement nous ont remplis d'enthousiasme. Je remercie également la Sous-Secrétaire d'État des États-Unis pour le Bureau du contrôle des armements, de la vérification et du respect des engagements, M$^{me}$ Gottemoeller, de sa déclaration très complète d'aujourd'hui. Nous sommes très encouragés par l'engagement renouvelé des États-Unis.

La délégation du Bangladesh salue les efforts que vous avez déployés au cours de la période intersessions pour communiquer avec toutes les parties au travers de consultations officieuses destinées à trouver des solutions acceptables pour faire sortir la Conférence du désarmement de son impasse actuelle. Nous souhaitons ardemment que la Conférence du désarmement reprenne immédiatement un travail de fond. Nous espérons que la volonté politique, la flexibilité et le sens du compromis seront suffisants pour atteindre cet objectif.

Le Bangladesh attache une grande importance à un désarmement général et complet. Cet engagement est inscrit dans notre Constitution; nous sommes convaincus que les armements ne font pas partie de la solution que nous recherchons pour édifier un monde sûr et pacifique. Nous pensons également que les divergences de vues sur la question nucléaire sont étrangères aux évolutions auxquelles nous devons faire face aujourd'hui, à savoir les changements climatiques, le terrorisme, les pénuries de nourriture, d'eau et d'énergie et les disparités économiques croissantes à travers le monde. C'est pourquoi nous appuyons résolument, sur le principe, toutes les initiatives en matière de limitation des armements et de désarmement tendant à la réalisation de notre objectif ultime, qui est l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

À l'image des autres membres de la Conférence, le Bangladesh a fait du désarmement nucléaire une priorité absolue. Nous pensons que tant que le monde n'aura pas été dénucléarisé, les États non dotés d'armes nucléaires auront le droit légitime de recevoir des États qui les possèdent des garanties de sécurité. Nous exhortons par conséquent la Conférence du désarmement à négocier sans tarder un instrument universel,

inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives. Le Bangladesh appuie l'ouverture de négociations sur un traité global non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Bangladesh, qui estime également que l'espace extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de l'humanité, appuie tous les efforts internationaux visant à empêcher une course aux armements dans cet environnement.

Le Bangladesh est de l'avis que la Conférence du désarmement devrait être plus réceptive aux voix qui s'élèvent à travers le monde en faveur du désarmement, car elle pourrait ainsi faire plus de place à la société civile et l'associer à l'action pour la paix et le développement. La société civile peut apporter des perspectives et des idées nouvelles susceptibles d'enrichir les travaux de la Conférence.

La réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York a produit des lignes directrices et des recommandations importantes destinées à permettre aux États membres et observateurs de débloquer la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Le Secrétaire général de l'ONU a également proposé certaines mesures destinées à prolonger le sommet de l'année dernière. Nous sommes fermement convaincus que l'application de ces lignes directrices, propositions et recommandations revitalisera la Conférence et lui permettra de se remettre au travail. Toutefois, c'est à nous, membres de la Conférence, qu'il incombe, en dernier ressort, de parvenir à un accord sur la reprise de nos travaux de fond. Il y a à peine un an, le Bangladesh prenait la première présidence de la session de 2010 de la Conférence du désarmement, alors que chacun espérait fortement qu'après des années de paralysie, la Conférence reprendrait enfin un travail de fond. Pourtant, cet espoir s'est évanoui en cours d'année, malgré les efforts inlassablement déployés par les présidences successives. Mais les récents événements survenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment la conclusion d'un nouveau Traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie et la ratification de cet instrument, les résultats du Sommet de Washington sur la sécurité, la Conférence d'examen du TNP de 2010 et la réunion de haut niveau destinée à revitaliser la Conférence du désarmement, quoique survenus en dehors du cadre de la Conférence du désarmement, nous incitent à l'optimisme.

Nous espérons que cette année, la Conférence du désarmement sera en mesure de débloquer la situation en engageant un travail de fond. À cette fin, le Bangladesh se réjouit de travailler de bonne foi avec toutes les délégations. Nous espérons qu'en tant que premier Président de la session annuelle, vous permettrez à la Conférence de commencer ses travaux de façon harmonieuse et régulière, afin de faciliter l'apparition du consensus dont nous avons besoin pour parvenir à notre objectif. En conclusion, Monsieur le Président, ma délégation vous souhaite le plein succès dans vos efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Bangladesh de sa déclaration. À titre personnel, lorsque l'Ambassadeur Hannan présidait la Conférence, il y a un an, j'ai dû m'entretenir avec lui à plusieurs reprises afin de solliciter ses conseils et tirer parti de son expérience, et je le remercie de ce qu'il m'a apporté.

Nous arrivons au bout de la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au représentant de l'Australie.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances à la délégation, au Gouvernement et au peuple russes pour le terrible incident qui s'est produit lundi. Je pense que nous sommes tous des personnes qui passent un certain temps de leur vie dans les aéroports, ce qui nous conduit à réfléchir sur la nature particulière de cet incident. Permettez-moi également de vous transmettre les excuses de l'Ambassadeur Peter Woolcott, qui ne peut être présent aujourd'hui pour vous lire cette déclaration, en raison de

l'Examen périodique universel de l'Australie qui a lieu aujourd'hui au Conseil des droits de l'homme.

Puisque c'est la première fois que l'Australie prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous remercier de l'esprit d'ouverture, de concertation et de transparence dont vous avez fait preuve à l'égard des membres de la Conférence du désarmement au cours des préparatifs très actifs que vous avez engagés. Je voudrais également saluer les efforts que vous faites actuellement pour promouvoir l'adoption d'un programme de travail et son exécution rapide.

Vous avez accédé à cette éminente fonction à un moment crucial de l'histoire de la Conférence du désarmement. En septembre dernier, vous-même et le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, avez convoqué une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Au cours de cette réunion, l'Australie et d'autres pays ont exprimé leur souhait ardent de voir la Conférence du désarmement se remettre au travail. L'Australie souhaite sincèrement que la Conférence exécute un programme de travail comprenant la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sur la base du document CD/1299 et du mandat flexible contenu dans ce document. À l'image de beaucoup d'autres délégations à la Conférence du désarmement, l'Australie considère le document CD/1864, adopté par consensus sous la présidence algérienne, comme la norme par excellence pour les travaux de cette instance. Nous reconnaissons également la valeur du document CD/1889 proposé par la présidence brésilienne. L'Australie comprend qu'il n'y a actuellement pas encore consensus à la Conférence du désarmement sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles, mais l'absence de consensus ne rend pas caduque notre vision d'un tel traité et ne diminue pas la présence de tous ceux qui partagent notre avis.

Aux yeux de l'Australie, il est inconcevable de progresser durablement sur l'élimination des armes nucléaires sans interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et, a fortiori, en l'absence de l'entrée en vigueur d'un tel traité. Au cours de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général, M. Rudd, Ministre australien des affaires étrangères, a noté que le temps était venu de négocier le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Tous les États qui ne sont pas en mesure d'accepter le traité peuvent ne pas participer aux négociations ou ne pas s'associer au résultat final, mais ils ne doivent pas empêcher les autres de négocier à la Conférence du désarmement.

L'Australie demeure disposée à participer à un travail de fond constructif sur toutes les questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie. Parmi ces questions figurent des mesures pratiques et concrètes visant à mettre en place des garanties négatives de sécurité effectives et à réduire les armes nucléaires, voire à les éliminer. Nous savons bien que pour progresser efficacement sur ces questions, il faudra conjuguer des efforts multilatéraux, régionaux, bilatéraux et unilatéraux mutuellement avantageux. Cela dit, l'Australie accorde une importance particulière à la nécessité de prolonger l'élan suscité par le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Le cœur de l'initiative de non-prolifération et de désarmement promue par l'Australie, le Japon et un certain nombre d'autres pays de toutes régions réside dans la nécessité de promouvoir l'application effective des mesures adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, afin de faire progresser le désarmement nucléaire et de renforcer la non-prolifération. L'Australie espère que cette initiative sera créatrice et qu'elle débouchera sur des propositions, et elle est fermement convaincue que tous les pays ont pour devoir de coopérer à cet effort. Enfin, s'agissant des questions centrales, l'Australie fera prochainement connaître sa première politique nationale en matière spatiale. Dans ce

contexte, elle a hâte de coopérer plus étroitement sur les questions afférentes à la sécurité dans l'espace.

L'Australie salue l'évaluation sans concession de la situation de la Conférence du désarmement présentée hier par le Secrétaire général de l'ONU, qui nous a en outre encouragés à étudier le meilleur moyen de faire avancer les travaux propres à promouvoir ses objectifs. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Australie attache une importance particulière à la nécessité de prolonger l'élan suscité par le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. En 2011, nous avons l'occasion de promouvoir les efforts multilatéraux de désarmement. Nous devons saisir cette occasion de bonne foi et en toute transparence, dans un esprit d'ouverture et avec créativité.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation australienne, un appui et une coopération que nous accorderons également aux six présidences de cette année. Nous travaillerons avec tous les États membres pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre son important travail.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration, et souhaitons à l'Australie le succès dans l'Examen périodique universel. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, je voudrais donner la parole au Secrétaire général adjoint de la Conférence.

**M. Sareva** (Secrétaire général adjoint de la Conférence): Monsieur le Président, permettez-moi simplement d'appeler l'attention des représentants sur un document qui a été distribué dans la salle, et qui est le document CD/INF.60. Il s'agit d'une note informelle destinée à la fois aux membres et aux observateurs, qui renferme des renseignements relatifs aux questions pratiques et logistiques telles que les listes d'orateurs, la représentation, l'accréditation et les procédures d'enregistrement. On m'a indiqué que vous ne disposiez pas de ce document, mais qu'il avait été déposé dans vos casiers. Cette note d'information vous sera utile, et nous vous invitons à en prendre connaissance et, pour l'avenir, à faire savoir au secrétariat s'il y a d'autres renseignements que vous souhaiteriez trouver dans les futures versions de cette note d'information annuelle. Nous pouvons, si besoin, publier une version révisée de cette note afin de mieux répondre aux attentes de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Cela me rappelle une «guerre personnelle» dans laquelle j'ai été engagé, à savoir la guerre du papier à l'ONU. Il est à espérer que ce type de document sera distribué par courrier électronique. Je sais que les gens aiment bien les trouver dans leurs casiers, mais je crois que nous devons faire preuve d'un esprit de responsabilité écologique.

**M. Sareva** (Secrétaire général adjoint de la Conférence): Le secrétariat se mettra très prochainement en rapport avec les délégations pour savoir s'il serait possible d'adopter un mode de communication électronique, tant avec les membres qu'avec les observateurs. Vous le savez, nous communiquons actuellement beaucoup par télécopie. Certaines délégations ont indiqué au secrétariat qu'elles souhaitaient passer à une communication par courrier électronique, et nous vous contacterons tous prochainement pour connaître vos préférences. Après tout, la télécopie est un support en voie de disparition, et nous devons envisager d'adopter un mode de communication entièrement électronique.

**Le Président** (*parle en anglais*): Ceci conclut nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le 1er février, à 10 heures.

Vous savez que lorsque nous parlions des quatre questions centrales, j'avais proposé que nous consacrions la séance de mardi prochain à celle du désarmement nucléaire, mais il appartient à chaque État de choisir le thème qu'il souhaitera aborder et comment il entendra utiliser la séance plénière.

Je vous rappelle également que nous avons distribué, mardi dernier je crois, un feuillet, un rappel concernant un exposé qui sera présenté après la séance plénière de mardi prochain par les interprètes, qui restent très patiemment derrière nous et qui nous connaissent probablement mieux que nous-mêmes puisqu'ils interprètent ce que nous vous disons en séance plénière. Ils feront une brève intervention, qui sera suivie d'un temps de questions-réponses et de diverses informations. Vous pourrez ainsi rencontrer personnellement les interprètes et avoir un échange avec eux. J'espère que vous serez tous présents à cette séance d'information.

La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 50.*